CRC - 056M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2024-2027

Mémoire de l'Université de Montréal

Présenté au gouvernement du Québec à l'occasion de la consultation publique 2023 en prévision de la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

11 août 2023

Université de Montréal
et du monde.

Recommandation de l'Université de Montréal

L'Université de Montréal recommande que, dans le cadre de sa planification pluriannuelle de l'immigration 2024-2027, le gouvernement du Québec opte pour le scénario 1 de l'orientation 12 proposé dans le cahier de consultation diffusé par la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, soit :

A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027;

B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec ».

À propos de l'Université de Montréal

Fondée en 1878, l'Université de Montréal est le fer de lance francophone de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation au Québec, au Canada et dans les Amériques. Elle rend aujourd'hui possible l'accès aux études supérieures dans des centaines de programmes dans tous les domaines du savoir.

L'Université compte une population étudiante de quelque 45 000 personnes, dont plus de 12 000 sont aux cycles supérieurs et près de 6000, la majorité en provenance de pays francophones, ont un statut d'étudiant international. Son corps professoral regroupe près de 1700 membres, en plus de 1700 chargées et chargés de cours, près de 400 professeures et professeurs associés et plus de 2000 professeures et professeurs de clinique.

Le Programme de l'expérience québécoise

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a été modifié en 2020 pour resserrer les critères d'admissibilité au volet « Diplômés du Québec ». Depuis, le nombre de personnes diplômées admises à la résidence permanente par le biais de ce programme a chuté de façon importante, souvent au bénéfice d'autres provinces, passant d'une moyenne de 5800 en 2020 et 2021 à 1445 en 2022.

Or, les diplômées et diplômés des établissements québécois forment une cohorte d'immigration potentielle susceptible de répondre en tous points aux objectifs du gouvernement du Québec dans sa planification de l'immigration. La chute du nombre de personnes diplômées au Québec qui demandent la résidence permanente par le biais du PEQ nous prive d'un bassin d'individus parmi les plus aptes à s'intégrer rapidement à la société québécoise et au marché du travail en français, et ce, sans conséquences négatives sur les services disponibles pour accueillir les immigrantes et immigrants.

L'Université de Montréal salue la modification récente des règles d'admissibilité au PEQ[1] qui élimine, pour les personnes diplômées admissibles, l'exigence de l'expérience de travail ainsi que l'obligation d'occuper un emploi au moment de la demande. De plus, l'Université appuie la hausse graduelle des seuils d'immigration et notamment la sélection en continu et hors plafond de personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ) du PEQ, volet « Diplômés du Québec »[2].

---

[1] « Règlement modifiant diverses dispositions en matière d'immigration », *Gazette officielle du Québec,* Partie 2, 155e année, nº 23, 7 juin 2023, p. 2177.

[2] Québec, Direction de la planification de l'immigration, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 : cahier de consultation*, orientation 12, scénario 1, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2023, p. 51.

L'intégration rapide en français à la société québécoise et au marché du travail

Dans la formulation de ses nouvelles orientations en immigration, le gouvernement du Québec cherche un équilibre entre les retombées positives de l'immigration pour la société québécoise et la capacité d'accueil et d'intégration de notre société, notamment sa capacité d'appuyer les nouveaux arrivants dans l'atteinte d'une maîtrise adéquate du français.

Parmi les bienfaits de l'immigration, notons le besoin de pallier la pénurie de main-d'œuvre que vit le Québec aujourd'hui et de prendre en compte les exigences du marché du travail des prochaines années[3] ainsi que le besoin de contrer le vieillissement de la population.

Les personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ, volet « Diplômés du Québec », répondent à tous les objectifs du gouvernement du Québec dans sa planification de l'immigration.

- Pour être admissibles au Programme de l'expérience québécoise, elles ont déjà une connaissance du français.
- Pour la plupart, elles résident sur le territoire du Québec et n'ajouteront donc pas aux pressions sur les services publics ou sur le parc de logements disponibles.
- En majorité, elles sont jeunes et ont un riche parcours de vie au moment de recevoir leur diplôme. Elles contribueront, si elles décident de s'établir au Québec, au développement social, culturel, économique et démographique de notre société.
- Ayant terminé une formation postsecondaire, les personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ sont parfaitement qualifiées pour intégrer le marché du travail d'aujourd'hui et de demain. Par ailleurs, dans son étude récente *La contribution des universités du Grand Montréal à l'économie du Québec,* la

[3] *Ibid.*, p. 37.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain note que, de façon générale, plus les individus sont scolarisés, plus ils s'intègrent au marché du travail avec succès[4].

- Leur formation au Québec facilite la reconnaissance de leurs compétences par des employeurs potentiels au Québec pour un accès rapide aux postes adéquats sur le marché du travail.

L'admission en continu et hors plafond des personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ, volet « Diplômés du Québec », permettra au gouvernement du Québec d'augmenter la part des immigrants et immigrantes connaissant déjà le français. Elle contribuera également à l'augmentation de la part de l'immigration économique et ainsi à répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

Qui plus est, l'admission en continu de personnes diplômées à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ favorisera l'atteinte de l'orientation 5 proposée par le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration,[5] soit d'encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, ainsi que de l'orientation 8,[6] puisqu'elle servira à bonifier la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.

Enfin, la réduction des temps d'attente pour la résidence permanente qui découlera de l'admission en continu incitera les diplômées et diplômés à s'installer au Québec et à y rester, plutôt que de s'établir ailleurs au Canada.

La possibilité pour les étudiantes et étudiants internationaux de s'établir de façon permanente au Québec à la fin de leurs études viendra soutenir l'attractivité des établissements universitaires francophones, ce qui enrichira l'expérience de toute la communauté universitaire. Dans le contexte particulier de l'Université de Montréal, l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux sur ses campus, dont la

---

[4] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *La contribution des universités du Grand Montréal à l'économie du Québec,* 2022, p. 8.

[5] *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 : cahier de consultation*, orientation 5, pp. 46 et 47

[6] *Ibid.*, p. 48

majorité en provenance de pays francophones, contribuera à freiner le déclin du français à Montréal.

Pour toutes ces raisons, l'Université de Montréal appuie le scénario 1 de l'orientation 12 proposé par la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans son cahier de consultation, et notamment le volet B du scénario, l'admission en continu et hors plafond des personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec ».